

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREVILLE LUNDI 15 JANVIER 2018

Présents : Mmes PAYRASTRE Elisabeth, VALETTE Blandine, MM. CROUX Christian, CODECCO Didier, CANDELOTTO Christophe, DERAMOND Sébastien, GLEISES Alain, MENDEZ Laurent, PAGES Gaston.

Absents excusés : Mme BERTHIER Béatrice

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. DERAMOND Sébastien est élu secrétaire de séance.

2018-01 Délibération Création d'une commission PLU – désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants (annule et remplace la délibération 2017-33)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création d'une commission urbanisme et la désignation des représentants de la commune au sein d'une commission Plan Local d'Urbanisme (PLU), en date du 03 juillet 2017.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la réélection des membres représentant la commune au sein de cette commission pour la raison suivante : un conseiller intéressé ne peut pas siéger à cette commission s'il se trouve dans une position de conflit d'intérêt.

Mmes PAYRASTRE Elisabeth et VALETTE Blandine quittent la séance pour l'élection des délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création de la Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Conformément aux dispositions prévues à l'article L5211-8 Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir procédé à l'élection au vote secret, sont désignés pour représenter la commune au sein de la Commission Carte Communale :

Délégués titulaires :

- CROUX Christian
- DERAMOND Sébastien
- BERTHIER Béatrice
- CODECCO Didier

Délégués suppléants :

- CANDELOTTO Christophe
- GLEISES Alain
- MENDEZ Laurent
- PAGES Gaston

2018-01 Délibération décision modificative : virement à la section fonctionnement dépenses chapitre 6535

Transfert de la somme de 427 € de l'article 615221 Fonctionnement dépense « entretien des bâtiments » à l'article 6535 Fonctionnement dépense « formation élus »

Délibération approuvée à l'unanimité

Point travaux cloches église et contrat de maintenance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son mécontentement des prestations de la société BODET.

Une demande de devis a été effectuée auprès de la société LAUMAILLE pour la mise en conformité du coffret électrique, du remplacement du moteur de tintement de cloches et d'un contrat de maintenance annuelle.

Coffret électrique 1 392, 50 €
Réparation tintement cloches 736, 00 €
Contrat de maintenance 270, 00 €
Pour rappel les devis de la société BODET :

Coffret électrique 1 606 ,00 €
Contrat de maintenance 353, 13 €

Suite à la résiliation du contrat, la société BODET a établi de nouveaux devis :

Coffret électrique 1 105 €
Contrat de maintenance 218 €

La société LAUMAILLE est retenue, cette décision est appuyée par le mécontentement de l'activité de la société BODET. Des demandes de précisions concernant les travaux à effectuer avaient été émises, depuis le début d'année, et sont restées sans réponse jusqu'à mi-décembre.

Comptes rendus des réunions intercommunales

Réunion du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 : présentation de l'organigramme et règlement intérieur du personnel.

Questions diverses

Deux demandes de permis de construire à la zone d'activité de LOURMAN ont été déposés :

Centre d'exploitation de la voirie départementale (regroupement LANTA/CARAMAN)

Bâtiment technique de la communauté de communes Terres du Lauragais (antenne Caraman)

Le permis de M. MAUREL a été accordé (Construction d'un dépôt au quartier des Bourguèzes).

Réunion PETR le lundi 22 janvier sur le Plan Climat Air Energie Territorial.

Réunion contrat des territoires CD31 du 23 janvier - programmation investissements 2018 : aire de jeux et pique nique, isolation phonique de la salle des fêtes.

Demande de subvention de la part de la FNATH : proposition de donner la même somme que 2017.

Information sur la réception des différents vœux et remerciements.

Samedi 10 février 2018, la réalisation des socles pour les radars pédagogiques sera faite en régie.

Plan local de sauvegarde

Présentation du plan local de sauvegarde par M. Didier CODECCO

Il est recensé 3 risques majeurs (inondation, chute d'arbre, coulée de boue) sur la commune.

Il convient de nommer des délégués adjoints par quartiers :

Quartier La Justice : Gaston PAGES

Quartier Bordeneuve / le village : Christophe CANDELOTTO

Quartier Les Bourguèzes : Sébastien DERAMOND

Quartier En Broumelle : Béatrice BERTHIER

Les établissements sensibles sur la commune sont : église / crèche / mairie.

Il sera nécessaire de faire un inventaire des panneaux de signalisation.

Nous considérons qu'aucun moyen ne pourra être mis à disposition par la commune en cas de risques.

Une réunion avec une conseillère architecturale d'urbanisme aura lieu le vendredi 12 janvier.

Prochain conseil prévu au : 19 février 2018 à 21h.

Séance levée à 22h00